

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*

**L'audience aura lieu le mercredi 21 novembre 2018, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-18/B-00373
Propriétaire(s) : Michael et Kimberly Martino
Emplacement : 7065, (7085), chemin Snake Island
Quartier : 20 - Osgoode
Description officielle : partie du lot 20, concession 5, ancien canton d'Osgoode
Zonage : AG2
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un lot pour une habitation excédentaire à l'exploitation agricole.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une concession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté sur un croquis qui accompagne la demande. Il aura une façade de 50 mètres sur le chemin Snake Island, une profondeur de 81 mètres et une superficie d'environ 0,4 hectare. Cette parcelle est occupée par l'habitation de l'exploitation agricole située au 7065, chemin Snake Island.

Le terrain qui sera conservé est illustré sur ledit croquis. Il aura une façade de 187 mètres sur le chemin Swale et une de 947 mètres sur le chemin Snake Island. Sa profondeur sera de 995 mètres et sa superficie d'environ 18,5 hectares. Il s'agit d'une terre agricole vacante dont l'adresse sera le 7085, chemin Snake Island.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de modification du règlement de zonage (dossier no D02-02-18-0093) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*